Obtenir votre certificat W garage en toute sérénité

Comprendre le certificat W garage

• Le certificat W garage autorise la circulation provisoire de véhicules neufs ou d'occasion dont vous êtes propriétaire.

• Il est indispensable pour réaliser des essais, des démonstrations ou pour déplacer des véhicules avant leur immatriculation définitive.

• La démarche s'effectue exclusivement en ligne via le portail officiel de l'ANTS.

Liste des pièces justificatives à préparer

• Formulaire Cerfa n° 13752*02 dûment rempli, daté et signé.

• Extrait Kbis de moins de 3 mois prouvant votre activité dans la vente, la réparation ou la transformation de véhicules.

• Copie de la pièce d'identité du dirigeant de l'entreprise ou du mandataire habilité.

• Attestation d'assurance responsabilité civile auto en cours de validité couvrant spécifiquement l'utilisation des véhicules sous certificat W.

• Mandat signé (Cerfa 13757) si la démarche est effectuée par un tiers agissant pour le compte de l'entreprise.

• Ancien certificat W garage original en cas de demande de renouvellement.

Prérequis techniques avant la saisie

• Assurez-vous que vos coordonnées (email, téléphone, adresse professionnelle) sont à jour sur votre compte professionnel ANTS.

• Numérisez l'ensemble des pièces justificatives pour faciliter le téléchargement sur le portail.

• Préparez votre carte bancaire pour le paiement de la redevance, qui s'effectue directement lors de la téléprocédure.